

Montréal à Port-Arthur et Fort-William, par le Saint-Laurent et les Grands lacs; (2) Montréal à la frontière internationale près du lac Champlain, par la rivière Richelieu; (3) Montréal à Ottawa, par la rivière Ottawa; (4) Ottawa à Perth et Kingston, par les rivières Rideau et Cataracoui; (5) Trenton, à l'embouchure de la rivière Trent sur le lac Ontario, à l'embouchure de la rivière Severn sur le lac Huron, et (6) Saint-Pierre (Nouvelle-Écosse), sur l'océan Atlantique aux lacs Bras-d'Or. La longueur globale de ces six réseaux est de 1,844 milles et celle des canaux proprement dits, de 509 milles.

Le nom des divers canaux aménagés le long de ces routes, leur situation et leur longueur, de même que le nombre et la longueur de leurs écluses et autres détails se trouvent dans le bulletin *Canaux du Canada*, publié par le ministère des Transports.

Le tableau suivant indique la longueur et les dimensions des écluses des canaux relevant du ministère des Transports, à la fin de 1947.

Le ministère fédéral des Travaux publics a charge des écluses St-Andrews (longueur, largeur et profondeur, 215, 45 et 17 pieds respectivement) à Selkirk sur la rivière Rouge (Man.), et d'une autre à Poupore (P.Q.). Il y a aussi quelques petites écluses isolées qui relèvent des provinces où elles sont situées.

4.—Longueur et dimensions des écluses des canaux relevant du ministère des Transports, 1947

Nom	Situation	Longueur	Écluses			
			Nombre	Dimensions minimums-		
				Longueur	Largueur	Profondeur
		milles		pieds	pieds	pieds
St-Laurent—						
Lachine.....	Montréal à Lachine.....	8-74	5	270	45	14 ¹
Soulanges.....	Cascades-Point à Coteau-Landing.....	14-67	5	280	46	15 ¹
Cornwall.....	Cornwall à Dickson's-Landing.....	11-00	6	270	43-67	14 ¹
Farran-Point.....	Rapides de Farran-Point.....	1-28	1	800	50	16 ¹
Rapide-Plat.....	Morrisburg.....	3-89	2	270	45	14 ¹
Galops.....	Iroquois à Cardinal.....	7-36	3	270	45	14 ¹
Welland, canal maritime	Port-Weller, lac Ontario, à Port-Colborne, lac Érié.....	27-60	8	859	80	30 ²
Sault-Sainte-Marie.....	Sault-Sainte-Marie (Ont.).....	1-38	1	900	60	18-25
Rivière Richelieu—						
St-Ours.....	St-Ours (P.Q.).....	0-12	1	339	45	12
Chambly.....	Chambly à St-Jean (P.Q.).....	11-78	9	120-5	23-25	6-5
Rivière Ottawa—						
Ste-Anne.....	Confluent du Saint-Laurent et de la rivière Ottawa.....	0-12	1	200	45	9
Carillon.....	Rapides Carillon, rivière Ottawa.....	0-94	2	200	45	9
Grenville.....	Rapides Long-Sault, rivière Ottawa.....	5-94	5	200	45	9
Divers—						
Rideau.....	Ottawa à Kingston.....	123-53	47	134	33	5-5
	Lac Rideau à Perth (div. de Tay).....	6-82	2	134	33	5-5
Trent.....	Trenton aux écluses de Peterborough, Peterborough.....	88-74	18	175	33	8 ³
	Écluses de Peterborough à Swift-Rapids.....	135-71	24	134	33	6
	Swift-Rapids à Big-Chute.....	8-00	néant	—	—	—
	Big-Chute à Port-Severn.....	8-11	1	100	25	6
	Lac de l'Esturgeon à Lindsay (division de Scugog).....	10-00	1	142	33	6
	Lindsay à Port-Berry (division de Scugog).....	25-00	néant	—	—	—
Murray.....	Isthme de Murray—Baie de Quinte.....	7-53 ⁵	"	—	—	—
Saint-Pierre.....	Baie Saint-Pierre aux lacs Bras-d'Or, Cap-Breton (N.-É.).....	0-50	1	300	48	18 ⁶

¹ Les profondeurs navigables sont parfois moindres lorsque les eaux sont extrêmement basses. ² Profondeur minimum entre les écluses, 23 pieds. ³ Les vaisseaux d'un tirant de plus de 6 pieds 10 pouces doivent avertir. ⁴ Les chemins de fer maritimes dans cette région limitent la navigation aux vaisseaux de 60 pieds de long, 13-5 pieds de large et 4-0 pieds de tirant. ⁵ La profondeur minimum du canal est de 9-5 pieds lorsque le niveau du lac Ontario est à 244 pieds au-dessus de la mer. ⁶ La profondeur du prisme du canal est de 17 pieds.